N° 103





Le mot du Maire

(Extraits de l'allocution des vœux 2017)
J'ai délibérément choisi cette année de ne parler que de choses positives. Les négatives vous les connaissez déjà ou les connaîtrez toujours trop tôt.

Nous avons réussi à mener à bien des dossiers, certes modestes, pour cette année 2016 mais après les lourds investissements de ces dernières années il était sage de revenir à des ambitions plus modérées, ce qui a permis de ne pas augmenter la pression fiscale.

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune une école, un centre culturel, un gymnase, un espace de jeux et loisirs très fréquenté par tous les habitants de la vallée de la Coole, une rivière et des chemins verdoyants empruntés par diverses associations qui viennent également de Châlons en Champagne, un médecin, des infirmières, des kinésithérapeutes, un bar tabac, un garagiste, bientôt un carrossier, un électricien, un peintre, des commerçants ambulants , une activité agricole intense et des associations actives, notamment auprès des jeunes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2016 sur notre village :

- · Axel, fils de Sébastien Aubert et Aline
- · Lyvia, fille de Sylvain Gérardot et Nicaise
- · Malone, fils de Tony Dervin et Lucile
- · Nicolas, fils de Antoine Vallée et Déborah
- · Rafaël, fils de Charles Vilmont et Sarah
- · Augustin, fils de Mickaël Klumb et Pauline

Sur 3 ans, notre population a augmenté de 10 personnes compte tenu des décès pendant la même période soit près de 3 %. Cela est un bon signe pour notre vitalité et confirme qu'il fait bon vivre à Nuisement sur Coole. Si les permis de construire deviennent rares, la vente de biens anciens est active.

Nos projets pour 2017 :

- Création des infrastructures nécessaires, voierie et parkings, pour accéder au nouveau cimetière.
- · Clôture et plantations autour dudit cimetière
- · Amélioration de la sécurité incendie en lien avec le SDIS.
- · Réfection de la bande de roulement de certaines rues.
- Finalisation de la sécurité routière dans la traversée du village.
- · Remplacement ou pose de plusieurs plaques de rue.

Je remercie toute l'équipe, élus et habitants, qui participe très activement au fleurissement de notre village et dont le travail a été reconnu par le département nous octroyant la mention "très bien" et une deuxième place au classement départemental. Je remercie également tous les habitants qui se sont investis dans l'opération voisins vigilants pour la sécurité de tous. Je remercie Eva, Clara, Flavien et Patrick pour leur investissement au service de la collectivité.

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal, à toutes et tous une excellente année, une excellente santé, une année de joie et de réussite personnelle et familiale.

Pour finir, je formulerai un vœu : Que les décisions prises en 2017 par les électeurs amènent une situation sociale et économique apaisée et plus proche de la réalité quotidienne des français.

Je vous remercie de votre attention.

Votre maire, Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 octobre 2016

AVIS SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCMC et MODIFICATION DES STATUTS

Suite à un courrier émanant de la préfecture demandant l'approbation de l'arrêté préfectoral du nouveau périmètre de la CCMC de 25 communes à 28.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

Approbation de la modification des statuts de la CCMC "nouvelles compétences" à l'exception de la rubrique "Plan Local d'Urbanisme modifié" qui a été votée contre le 10 janvier 2015.

Nouvelle délibération prévue entre le $\mathbf{1}_{er}$ janvier et le $\mathbf{1}_{er}$ mars 2017.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

DEVIS DIVERS

Obligation d'adhérer à SEGILOG à compter du 1_{er} janvier 2017. Ce service informatique CHORUS permettra la dématérialisation des actes administratifs de la commune.

- Coût de l'abonnement 75 € HT/an

- Mise en service 250 € HT

- Echange comptable : 75 € HT/an

- Contrôle de la légalité : 54,96 € HT/an

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

CAISSON DEFIBRILLATEUR

Suite au déplacement du défibrillateur de la mairie au Centre Culturel, il a été remarqué que le caisson était endommagé par le soleil. Un devis de remplacement a été demandé soit un montant de 582 € TTC.

Vote: Contre à l'unanimité

RETENUES DES GARANTIES

Suite à document manquant de la société MIRANDEL, la levée de garantie de fin de chantier ne peut lui être versée

Nous attendons le justificatif.

RIFSEEP

Prime des agents territoriaux.

Nouveau calcul basé sur le niveau de responsabilité avec un maximum de primes.

Nb : A inscrire dans le budget 2017 avec la possibilité d'une augmentation.

Chaque année, auront lieu des évaluations et un entretien pour chaque agent.

Composition:

- IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)
- et CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Vote IFSE : approuvé à l'unanimité. Vote CIA : approuvé à l'unanimité.

CREATION TAXE D'AFFICHAGE

Possibilité de mettre en place cette taxe, si le besoin s'en fait sentir.

PLAQUES DE RUE

Certaines plaques de rues sont manquantes ou abimées. Un recensement a été établi : environ 12 ou 13 plaques sont à prévoir. Le coût d'une plaque est d'environ 100 €.

Un sondage sera mis dans le "PETIT NUISEMENTAIS" pour un pancartage professionnel dans le village.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie au monument aux morts à 11 h 00, suivie d'un moment de convivialité.

QUESTIONS DIVERSES

- Balayage de la commune le 20 octobre.
- Plan de prévention : Achat de différents matériels pour 126,40 €.

Réunion du 12 décembre 2016

EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCMC et MODIFICATION DES STATUTS

L'arrivée de la commune de Courtisols (+ importante population) risquait de modifier la représentativité issue de l'ancien périmètre.

Une proposition du maintien de la représentativité jusqu'à la fin du mandat en cours est faite en séance.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

PROJET EOLIEN

Une présentation est faite en séance sur un projet d'implantation possible d'éoliennes.

Au vu des contraintes et des incertitudes liées à ce projet peu clair, notre commune n'y ayant pas d'intérêt, il est décidé de renvoyer ce dossier à une date ultérieure.

PLAN DE CIRCULATION

Une présentation d'un projet de sécurisation est faite en séance, sans recueillir de consensus. Il est décidé de revoir ce sujet en élargissant les études.

CNP - ASSURANCE STATUTAIRE

Le Centre de Gestion demande la possibilité d'avoir mandat de la commune pour négocier un contrat groupe à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat de 4 ans, à effet au 1_{er} janvier 2018.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

Problème d'éclairage 11, rue Maria Galland Une étude sera menée.

Projets d'urbanisme

Afin d'aider les habitants concernés, il a été décidé de faire un rappel des procédures dans le prochain "Petit Nuisementais"

Révision des bases d'imposition
 Une refonte complète du système actuel est à venir.

Barrières de dégel

Dans un but préventif, une barrière de dégel sera mise en place au niveau du Chemin des Moissons.

Centre Culturel

La gestion des parkings sera revue afin d'éviter le stationnement sauvage.

Réunion du 9 janvier 2017

CCMC / PLUI

Transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Commune de la Moivre à la Coole

M. le Maire expose que, suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole au 1_{er} janvier 2017, la compétence PLUI a été transférée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLUI à la CCMC.

CCMC / Refonte des commissions

Le projet de refonte fait suite à la nouvelle composition du conseil communautaire au 1_{er} janvier 2017.

Lors de la prochaine réunion du conseil de communauté, les membres seront invités à délibérer sur un projet de refonte des commissions.

Afin de tenir compte des nouvelles compétences de la communauté de communes et de donner plus de cohérence aux travaux des commissions, il sera proposé de supprimer les commissions actuelles et d'en créer de nouvelles, moins nombreuses et intitulées comme suit :

- 1. Commission "Finances-Budget"
- 2. Commission "Urbanisme-Habitat-Développement économique"
- 3. Commission "Scolaire-Périscolaire-Animation jeunesse"
- 4. Commission "Eau-Assainissement"
- 5. Commission "Communication-Aménagement numérique"
- 6. Commission "Action sociale"

La commune, suite à la décision de M. le Préfet, a perdu un siège de titulaire dans sa représentativité au sein du conseil communautaire (1 titulaire et 1 suppléant)

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2016, avait souhaité que la représentativité de la commune soit maintenue (2 titulaires) comme depuis les dernières élections et jusqu'à la fin du mandat. Cette demande a été refusée par M. le Préfet.

CENTRE CULTUREL / LOCATION

En 2016, le Centre Culturel a été loué à 16 reprises. Une comparaison par rapport aux autres salles similaires a été faite. Il apparaît que le montant de la location est cohérent.

Afin d'optimiser les possibilités de location, plusieurs points vont être améliorés, et une publicité de la salle auprès des traiteurs mise en place.

SALLE DE LA MAIRIE - LOCATION

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la salle de la Mairie :

Journée en semaine

- Location : 80,00 € - Chauffage : 20,00 €

- Caution : coût de la location

(Chauffage: du 15 octobre au 15 avril et suivant la demande en dehors de ces périodes).

COMMISSION "CIMETIERE"

M. PONSIGNON fait un rappel du projet envisagé et des premières réflexions menées en 2016.

- Occupation du terrain : le cimetière, la voirie, le parking, un atelier technique, "un verger pédagogique".
- Aménagement cimetière : entrée, zone de transition entre le parking et les sépultures (Vie/Recueillement), création d'îlots de sépultures. L'accessibilité sera à prévoir.
- Entourage / Clôture végétale : une subvention pourra être demandée.
- Pour 2017 : la voirie et l'entourage devront être réalisés.

PLAQUES DE RUES

Le conseil municipal valide la liste des plaques de rue à changer en 2017.

Cout estimé : 817 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Centre culturel : des étiquettes "Bâtiment sous alarme" seront installées.
- Les cartes nationales d'identité ne seront plus délivrées à partir de mars 2017 en mairie mais seulement dans les mairies équipées d'un dispositif sécurisé de recueil (Châlons-en-Champagne et Marson).

Réunion du 6 février 2017

CCMC / STATUTS

M. le Maire explique la modification des nouveaux statuts de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole au 1_{er} janvier 2017. Celle-ci est la suite logique de l'intégration de nouvelles communes (Courtisols, Poix, Somme-Vesle).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CCMC.

DEMANDE DE SUBVENTION

Des devis pour le projet du nouveau cimetière seront établis afin de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de la région Grand Est et du Département.

Le montant de la subvention pourra représenter 20 % des dépenses.

Les demandes de subventions sont approuvées à l'unanimité.

ECLAIRAGE PUBLIC

Il a été constaté plusieurs zones sombres :

- · Allée du Château,
- · Rue de Reu,
- · Rue Maria Galland,
- · Grande Rue.

Le coût s'élève à 905 € HT par point lumineux. Une demande de devis sera demandée pour la Grande rue, car il y a lieu d'apporter l'électricité et installer un poteau sur la zone à éclairer.

Aucune décision n'est prise ce jour par le Conseil Municipal.

DELIBERATION MODIFICATIVE VENTE RUE ET IMPASSE DES AUCHES CHEVINES

Monsieur Daniel PONSIGNON, concerné par le sujet, quitte la séance afin de ne pas prendre part au débat.

Suite à la vente de deux terrains par la commune Rue des Auches Chevines et Impasse des Auches Chevines, des frais de contribution de sécurité immobilière et des droits d'enregistrement sont à payer par M. et Mme Daniel PONSIGNON ainsi que par M. et Mme Christian FRANCOIS.

Ces frais seront facturés par la commune aux

Ces frais seront facturés par la commune aux acquéreurs : 84 € pour le premier et 91 € pour le second.

La décision a été approuvée à l'unanimité par les 6 votants.

PROJET EOLIEN

Messieurs VANSANTBERGHE, MILLON et PONSIGNON ont rencontré M. le Maire de Cheniers, où le projet est déjà bien avancé. La société VALOREM qui gère les travaux a été contactée afin qu'elle puisse venir présenter aux élus le projet sur le territoire de Nuisement.

CENTRE CULTUREL / LOCATION

Lors de la réservation du Centre Culturel, un chèque d'acompte de 50 % de la location sera demandé. Le jour de la réservation, un chèque du solde de la location, ainsi qu'un chèque de caution de 300 € seront demandés.

Ce dernier sera rendu lors de l'état des lieux de sortie si celui-ci est conforme.

La remise des clefs ne pourra se faire qu'en contrepartie des deux chèques.

En cas d'annulation dans les 3 derniers mois du jour de la location, le chèque d'acompte sera perçu par la commune.

VENTE DE BOIS

Pour des raisons de sécurité, des peupliers seront abattus derrière le groupe scolaire.

La commune propose de vendre ce bois au prix de 10 € le stère. Une information papier sera distribuée aux habitants.

Réunion du 13 mars 2017

RENCONTRE AVEC LA SOCIETE VALOREM/PROJET EOLIEN

La société VALOREM nous informe que la Direction Générale de l'Aviation Civile l'a avertie que le projet de l'implantation du parc éolien est situé sur un couloir aérien. Il n'y aura donc pas d'éoliennes sur le territoire de Nuisement-sur-Coole.

PERSONNEL COMMUNAL / RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVENIR

Les données du contrat avenir ont évolué : le renouvellement est sur deux ans au lieu d'un an.

Flavien Bourgoin bénéficiera d'un renouvellement du contrat de l'emploi d'avenir à temps complet (35 h/semaine) pour intégrer le service technique et acquérir des qualifications et exercer les fonctions de cantonnier pour une durée de 24 mois à partir du 1_{er} avril 2017.

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

CONCLUSION DU JUGEMENT DES ARCHITECTES "GRZESZCZAK-RIGAUD" CONCERNANT LE LITIGE AVEC L'ENTREPRISE "DP"

Le Conseil prend acte de la décision du tribunal administratif, soit un règlement de 21 994,84 €. A déduire la somme de 13 207,15€ retenue de garantie et à verser 2 000 € au titre des frais irrépétibles sur le fondement de dispositions de l'Art L 761 -1 du code de justice administrative.

TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES

A compter du 1_{er} janvier 2018, les produits phytosanitaires seront interdits.

Depuis le 1_{er} janvier 2017, ils sont interdits d'emploi dans les lieux publics y compris les cimetières, les terrains de football par les employés communaux et les particuliers.

COTISATION AU REFUGE "CHARLOTTE EVEN"

Une cotisation annuelle de 85 € est demandée pour l'adhésion à l'ACPA refuge "Charlotte Even".

Dans l'intérêt des animaux, le refuge s'engage à héberger les animaux errants et divagants dans la commune. Le refuge s'évertuera à rechercher les éventuels propriétaires des animaux amenés. Si les propriétaires sont retrouvés, l'association s'engage à communiquer leur identité et leur adresse à la mairie. Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

QUESTIONS DIVERSES

- <u>Eclairage public : Réalisation</u> de trois devis par l'entreprise Pierre, pour l'installation de points d'éclairage dans une zone d'ombre Grande Rue.
- Rappel : un arrêté a été pris en juillet 2016 pour la mise en place d'un STOP au croisement du chemin d'exploitation n° 9 et de la RD 203 pour renforcer la sécurité.
- Information : à partir du 20 mars, un nouveau praticien exercera au cabinet de kinésithérapie.

DERNIERE MINUTE...



BUDGET 2017



Le budget de notre commune vient juste d'être voté. Au regard des charges de fonctionnement et d'investissement, vos élus ont décidé de ne pas augmenter la pression fiscale locale.

Malgré cette décision prise dans un contexte de réduction des subventions de l'Etat et d'augmentation des prélèvements, nous réaliserons encore cette année la rénovation de la bande de roulement d'une ou plusieurs rues du village, l'amélioration de l'éclairage public Grande Rue, rue Maria Galland et rue du Reu, et surtout l'implantation du nouveau cimetière, rendu indispensable en raison du fait qu'il n'y a plus que 2 places disponibles dans l'actuel.

A la lecture de votre feuille d'imposition, vous pourriez objecter que vos impôts locaux augmentent! Nous vous invitons à vous référer aux taux de notre commune par rapport à ceux de l'année dernière. Ils sont identiques. L'augmentation vient du relèvement de l'assiette (base de calcul) imposé par l'Etat et de l'augmentation des taux d'autres bénéficiaires.

Notre santé financière est bonne malgré les difficultés. Nous nous efforçons de ne dépenser que ce qui est utile. Nous réalisons pour cela nombre de travaux par nos propres moyens.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

- Depuis le 1 jarfvier 2017, notre communauté de communes s'est agrandie avec l'intégration des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.
- Notre population atteint aujourd'hui 10 066 habitants pour 28 communes.
- 66 agents sont employés pour le fonctionnement de notre collectivité dont 60 pour les 6 écoles (7 avec l'école privée Sainte Marie de Courtisols), regroupant 917 élèves à ce jour.



L'ensemble des 44 élus des 28 communes.

Au premier plan et de gauche à droite :

Hubert FAUCONNIER, 2Vice-président, en charge de la communication,

erAndré MELLIER, 1 Vice-président, en charge des finances et de l'environnement, Michel JACQUET, Président,

Hubert ARROUART, 5Vice-président, en charge de l'urbanisme,

Françoise DROUIN, 4Vice-présidente, en charge des affaires sociales,

Pascal VANSANTBERGHE, 3Vice-président, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de l'animation interesser pro

		KALSTAN DIVINION WILL	EMBKES		-
CODE INSEE	COMMUNES	POPULATION DGF 2016	CODE	COMMUNES	POPULATION DGF 2016
51087	BREUVERY SUR COOLE	225	51371	MOIVRE	55
51106	CERNON SUR COOLE	134	51409	NUISEMENT SUR COOLE	345
51148	CHEPPES LA PRAIRIE	178	51415	OMEY	230
51149	CHEPY	435	51436	POGNY	936
51178	COUPETZ	81	51438	POIX	80
51179	COUPEVILLE	193	51482	SAINT GERMAIN LA VILLE	660
51193	COURTISOLS	2 572	51490	SAINT JEAN SUR MOIVRE	206
51208	DAMPIERRE SUR MOIVRE	116	51502	SAINT MARTIN AUX CHAMPS	93
51227	ECURY SUR COOLE	485	51512	SAINT QUENTIN SUR COOLE	76
51244	FAUX VESIGNEUL	253	51538	SOGNY AUX MOULINS	127
51259	FRANCHEVILLE	221	51548	SOMME VESLE	651
51260	LE FRESNE	72	51574	TOGNY AUX BOEUFS	138
51339	MAIRY SUR MARNE	568	51616	VESIGNEUL SUR MARNE	257
51354	MARSON	306	51648	VITRY LA VILLE	374

ÉTAT-CIVIL



Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Nicolas né le 31 octobre 2016, fils de Antoine et Déborah VALLEE, demeurant 33 Grande Rue, petit-fils de Laurent et Louisette VALLEE.

Rafaël né le 5 novembre 2016, fils de Charles VILMONT et de Sarah CHAMPONNOIS, petit frère de Samuel, demeurant 35 Grande Rue, petit-fils de Jean-Luc et Carmen CHAMPONNOIS.

Augustin né le 29 novembre 2016, fils de Mickaël KLÜMB et de Pauline GARRIDO, demeurant 20 rue des Vignes.

Alban né le 30 mars 2017, fils de Jean-Baptiste PREVOST et de Perrine ADAM, demeurant Ferme des Longuins, petit-fils de Jacques PREVOST et de Dominique.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue dans notre village et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

Nécrologie



Monsieur René-Robert FAVIER est né le 25 février 1940 à Lacanche en Côte d'Or.

Diplômé de l'enseignement supérieur en 1961, il s'engage pour 3 ans dans l'armée de l'air. Il finit avec le grade de Sergent. Libéré en 1964, il rejoint alors la Champagne et commence une longue carrière chez DEMAG.

Passionné par l'aéronautique civile, il pilote dans le ciel de Bourgogne et de Champagne.

Le 30 septembre 1967, il se marie avec Yolande.

Quelques années plus tard, en 1976, ils s'installent à Nuisement, au 7 rue de l'Eglise où ils ont bâti leur maison.

En 2002, il prend sa retraite. Outre l'entretien de sa maison, il occupe ses journées entre ses passions, la généalogie et la philatélie, toujours avec rigueur et minutie.

Depuis le mois d'août dernier, Robert se battait avec beaucoup de discrétion contre la maladie.

Il s'est endormi brutalement ce 15 mars chez lui, laissant son épouse qu'il protégeait tant, ses nièces, ses neveux et toute sa famille dans une immense tristesse.

Monsieur Pierre BOITEUX aurait eu 78 ans le 29 septembre prochain.

Pour tous ceux qui l'ont connu, il était Pierrot.

C'est en 1964, après son mariage avec Françoise, qu'il arrive à Nuisement. Il y construit sa maison au 6 de la rue Haute, pierre par pierre. De leur union naquirent deux enfants, Christine et Frédéric et quatre petits-enfants.

Après de longues années de travail à la Marbrerie Marnaise, il se met à son compte dans les années 1980. Travailleur, bosseur il n'a pas d'heure : des maisons, des clôtures, des descentes de sous-sol... partout vous trouverez ses œuvres dans la vallée de la Coole et ailleurs.

Sportif dans l'âme, marcheur en son jeune temps, il a ensuite pratiqué, avec talent, le Tir à l'Arc dans le Club du village.

Il a été conseiller municipal au sein du village de 1983 à 1995, et a œuvré au Comité des Fêtes.

Pêcheur, chasseur, il aimait également la nature, entretenir l'étang des Conges. Il aimait aussi et surtout la musique, l'accordéon, le musette. C'était un valseur hors pair ...

Avec son tempérament bien trempé, il savait être tenace, têtu, dur, mais un dur au cœur tendre, aimant la vie, rire, s'amuser, partager des bons moments de simple bonheur, toujours prêt à donner un coup de main. Comme on dit "Il aurait donné sa chemise".

Tout cela s'est arrêté ce vendredi 31 Mars 2017, chez lui, bouleversant ses enfants, sa famille, ses proches et tous ses nombreux amis.

Le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances aux deux familles.

URBANISME

Déclarations préalables déposées en mairie

DP n° 051 409 16 R0012

Agrandissement porte de garage - 11 rue Maria Galland

DP n° 051 409 16 R0013

Changement à l'identique véranda - 1 rue du Reu

DP n° 051 409 16 R0014

Construction d'un bloc sanitaire et démolition de l'ancien - Aire de repos "La Bardolle"

DP n° 051 409 17 R0001

Installation panneaux photogénérateurs - 33 Grande Rue

DP n° 051 409 17 R0002

Clôture - 2 ruelle des Hérodes

DP n° 051 409 17 R0003

Suppression porte d'entrée - 14 Grande Rue

DP n° 051 409 17 R0004

Chenil - 1 rue du Moulin

Règles d'urbanisme

Vous envisagez de réaliser des travaux dans votre logement ou des aménagements sur votre terrain. N'oubliez pas que ceux-ci nécessitent peut être une autorisation de la part des services de l'urbanisme.

Les règles de faisabilité, de dimension et d'implantation figurent dans le PLU de la commune (Plan Local d'Urbanisme). Vous le trouverez sur notre site Internet (www.nuisement-sur-coole.fr) sous la rubrique "Mairie Virtuelle".

Documents que vous pouvez aussi consulter auprès du secrétariat :

- PLU Plan permet de vérifier la zone impactée par votre projet (la quasi-totalité des habitations sont en zone UD).
- PLU Règlement permet de connaître les règles à respecter par zone.

Selon le type de travaux envisagés, les formulaires de déclarations à remplir diffèrent. Il s'agira soit :

- d'une Déclaration Préalable
- d'un Permis de construire
- d'un Permis de démolir

Travaux SUR CONSTRUCTION EXISTANTE				
Surface de plancher <= 5 m², sans modificationAucune	formalité			
de l'aspect extérieur				
Surface de plancher > à 5 m² et < à 20 m²Déclaration Préalable				
Surface de plancher > 20 m² et < à 40 m²Déclaration préalable si surface totale < à 150 m²				
	Permis de construire si surface totale > à 150 m²			
Surface de plancher > à 40 m²	Permis de construire			

Création de surface S	UR CONSTRUCTION EXISTANTE
Travaux d'entretien ou de réparation ordinaireAucune	formalité
Travaux de ravalement avec modification deDéclaration	Préalable
l'aspect extérieur	
Changement de destination (grange enPermis de const habitation par ex.) avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade Changement de destination (grange enDéclaration Prés habitation par ex.) sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade	

CONSTR	RUCTIONS NOUVELLES
Surface de plancher > à 5 m² et < à 20 m², etDéclaration	Préalable
hauteur <= à 12 mètres	
Surface de plancher > à 5 m² et < à 20 m², etPermis de d	onstruire
hauteur > à 12 mètres	
Surface de plancher > à 20 m², quelle que soit la Permis	de construire
hauteur	

PISCINES		
Bassin <= à 10 m², non couvert ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur	Aucune formalité	
Bassin <= à 100 m², non couvert ou dont la couverture fait moins de 1,80 m de hauteur	Déclaration Préalable	
Basin dont la couverture a plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie	Permis de construire	

МО	RS / CLÔTURES
Mur de moins de 2 mètres de hauteur sauf s'ilsAucune constituent des clôtures	formalité
Mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2Déclaration mètres	Préalable
Mur de soutènementAucune formalité ClôtureDéclaration Préalable	

	DIVERS
Coupes et abattages d'arbresDéclaration Préalable dans les espaces boisés classés (consultable sur PLU Plan)	
DémolitionsPermis de démolir	

L'ensemble de ces formulaires ainsi que les pièces à fournir sont disponibles dans "Vos démarches", sur notre site Internet à la rubrique "Mairie Virtuelle".

Vos documents sont actuellement instruits par les services de l'Etat. Mais dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat, ceux-ci seront à terme instruits au niveau des Communautés de Communes.

N'oubliez pas également que tous travaux d'aménagements intérieurs qui ne sont pas soumis aux règles ci-dessus mais qui améliorent considérablement votre logement (ajout de surface habitable, de confort ou de salubrité), doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services fiscaux dans le cadre des impôts locaux.

NUISEMENT-SUR-COOLE ...

... Vous êtes arrivés à destination

Si toutes les rues de Nuisement portent bien un nom, celui-ci ne figure pas forcément à chaque extrémité de la voirie.

Or nous avons écouté les habitants qui parfois doivent renseigner automobilistes ou autres livreurs, et nous vous avons proposé un plan détaillé de notre village dans le précédent Petit Nuisementais. Ce plan, complété et remis à jour, figure à la page 14 et sera également affiché à l'Espace Jean-Pol Daumont.

En complément, décision fut prise d'apposer des plaques pour les "nouvelles" rues, de remplacer celles usées par le temps ou d'en ajouter quelques-unes pour plus de confort.

Les nominées sont donc :

- "Petite Ruelle, Chemin de l'Abreuvoir, Chemin de l'Issue et Allée des Tilleuls" pour les nouvelles.
- "Allée du Château, rue du Reu et Petite Rue" pour les renouvellements.
- "Chemin des Conges, Grande Rue et Ruelle des Auches" pour les compléments.

Voilà de quoi ne plus se perdre dans Nuisement, mais nous espérons simplement que nos GPS sont à jour.



... Une nouvelle signalisation

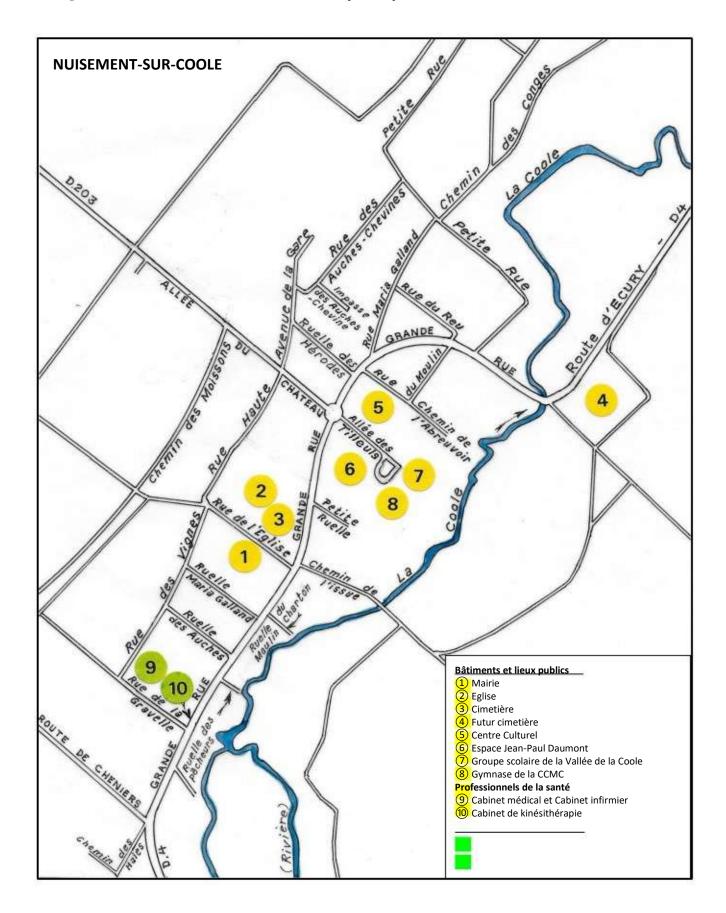


Afin de donner plus de lisibilité aux activités de notre village, nous envisageons d'implanter des panneaux indicateurs pour en faciliter l'accès.

Si vous êtes intéressé pour mettre en valeur votre activité professionnelle, vous pouvez vous adresser en mairie.

La collectivité participera à l'acquisition des mâts et à leurs implantations, afin de recevoir les lattes directionnelles dont vous aurez choisi le texte.

Notre village: les bâtiments et lieux publics (jaune), les professionnels de la santé (vert)



LE BIEN-VIVRE DANS NOTRE VILLAGE

DIVAGATION DES ANIMAUX



De plus en plus d'animaux errent dans la commune causant des dégradations aux parterres de fleurs et dans le cimetière. Ils laissent également des déjections sur les trottoirs et les espaces publics Cela ne peut plus être toléré. Les employés municipaux ont d'autres tâches que de remettre en place les plantations déracinées et réparer les dégâts occasionnés.

Nous vous rappelons également les risques sanitaires que représentent ces animaux hors contrôle(grippeaviaire,zoonose, morsures, ...).

Lorsqu'un animal est signalé divagant sur le territoire de la commune, le maire est tenu, dès qu'il en a connaissance, de prendre toute disposition utile pour faire cesser le désordre sans tarder, évitant ainsi que des dégâts ne surviennent aux biens et aux personnes. Obligation est faite aux maires de prévoir à l'avance une procédure d'accueil des animaux trouvés errants, en vue de les acheminer vers la fourrière. Aussi, le conseil municipal a décidé d'adhérer aux services du refuge "Charlotte Even" qui pourra accueillir les animaux récupérés en état de divagation.

Nous vous rappelons que, sont passibles d'une amende de $30 \in les$ propriétaires d'animaux coupables de déjections sur le domaine public. Laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (article R322-2 du Code pénal) est également puni d'amende (contravention de 2e classe : $150 \in le$).

PROPRETÉ DU VILLAGE

Chaque année, notre commune est inscrite au concours des villages fleuris. Pour cela, nos employés municipaux, mais aussi des bénévoles, ne ménagent pas leurs efforts pour que Nuisement soit un village accueillant et fleuri. Les espaces verts et les espaces de plantations sont ainsi entretenus tout au long de l'année. Nous avons été récompensés l'année dernière par une deuxième place au niveau départemental dans la catégorie des villages de moins de 500 habitants.

Ces efforts sont de plus en plus réduits à néant par des voitures qui stationnent sur les espaces verts, par des animaux errants qui font leurs déjections partout et détruisent les espaces fleuris, par le manque de civilité parfois.

Aidez-nous à maintenir un village accueillant et agréable

Comment?

- En respectant les places de stationnement et non en utilisant les trottoirs ou espaces verts.
- En invitant vos visiteurs à en faire de même.
- En entretenant votre trottoir, et mieux encore en fleurissant vos devantures.
- En élaguant vos arbres ou haies lorsqu'ils empiètent sur le domaine public.
- En ne laissant pas divaguer vos animaux.
- En vous munissant d'un sachet pour ramasser leurs déjections lorsque vous les promenez en laisse.

Nous vous en remercions

TRAVAUX ET SECURITÉ DANS LE VILLAGE

Abattage des peupliers en bas du groupe scolaire

C'est ce 16 mars, que l'opération a débuté pour finir le lendemain après-midi avec Luc, Patrick et Flavien.

Au préalable, l'autorisation avait été demandée à Patrick AUBERT pour faire tomber les têtes sur son parc en ayant eu soin de démonter une partie de sa clôture et retirer deux traverses.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension, en prenant toutes les précautions nécessaires, que l'abattage s'est réalisé grâce au matériel de Luc. La météo était favorable, nous avons eu chaud et tous les arbres sont tombés au même endroit. Après quoi il fallait tirer les grumes et nettoyer la rivière et le parc. L'adjoint n'a pas peur de se mouiller. Le bois coupé en 2 mètres a été remonté devant le gymnase pour être mis à la disposition de ceux qui s'étaient inscrits pour l'achat au prix de 10 € le stère. L'estimation du cubage est de 20 à 25 mètres.

Le vide laissé par cet abattage sera comblé par de nouvelles plantations effectuées par Patrick, redonnant ainsi charme et ombrage à ce bord de rivière.





Plantation des tilleuls



Le 7 décembre, Patrick avec une mini pelle a fait les trous pour planter les tilleuls entre le parking et le terrain de boules. Ces arbres procureront l'ombrage nécessaire pour utiliser pleinement le terrain sans risque d'insolation. Pour cela il faudra attendre un peu et venir encore avec chapeau et casquette sans oublier la crème solaire.



D'autres tilleuls ont été mis en remplacement d'arbres morts dont un en bas du groupe scolaire.

Ce choix d'espèce a été fait pour le côté mellifère et la continuité de l'allée des Tilleuls.

Autres travaux

La rénovation de l'intérieur de l'église :
Réfection des joints de craie et déverdissement
côté droit au fond de l'église. La prochaine étape
pour l'hiver sera peut-être la réfection du
plancher de la sacristie.

Le trottoir de la Petite Rue le long de chez Jean-Marc MALTRAIT sera comblé et compacté en GNT, cela suite à la réfection de cette partie de la Petite Rue.

Sécurité dans le village

Début novembre, ont été posés sur l'Allée du Château deux coussins berlinois dans une zone matérialisée à 30 km/h afin de répondre en partie à une vitesse excessive à la sortie du rondpoint et à la rentrée rapide dans le village.



Le petit rond-point entre la Rue Haute, la Rue de l'Eglise et la Rue des Vignes, a été matérialisé par un dôme franchissable avec une signalisation horizontale et verticale adaptée et réglementaire. A ce jour, il reste à recentrer les triangles en peinture au sol à l'approche du rond-point.



Les services départementaux ont effectué une réfection de la chaussée Allée du Château, entre le Chemin des Moissons et la sortie VIVESCIA. L'enrobé en place était quelque peu désagrégé.





RFOS ... RFOS ... RFOS ... RFOS...

DON DU SANG

Réserver dès à présent cette date pour participer à la prochaine collecte du don du sang :

Jeudi 4 mai 2017

de 16 h à 19 h 30 au Centre Culturel de Nuisement-sur-Coole

Pour info, le centre EFS (établissement français du sang) de l'hôpital de Châlonsen-Champagne a fermé ses portes le 31 décembre 2016.

Journée mondiale de l'Autisme Foyer Jean-Pierre BURNAY de Nuisement

Le dimanche 2 avril 2017, dans le cadre de la **journée mondiale de l'autisme,** l'ACPEI a organisé un aprèsmidi LOTO au Centre Culturel de Nuisement.

Au préalable à cette manifestation a eu lieu un lâcher de ballons. C'est environ une cinquantaine de ballons bleus (couleur de l'autisme) qui se sont envolés dans le ciel. C'était à la fois magnifique et émouvant.





L'après-midi s'est poursuivi par le loto qui a enchanté tous les chanceux, évidemment, mais aussi les moins chanceux qui étaient ravis d'avoir participé à cette belle manifestation.

Calendrier électoral 2017



Les cartes électorales viennent de vous être distribuées.

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

L'élection présidentielle se déroulera les 23 avril (1_{er} tour) et 7 mai (2_e tour) Le bureau de vote fermera à 19 heures, et non à 18 heures.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les 11 juin (1_{er} tour) et 18 juin (2_e tour)

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les élections sénatoriales se dérouleront le 24 septembre 2017

Elles ne concernent que "les grands électeurs", pour nous le représentant du Conseil Municipal.

RFOS ... RFOS ... RFOS ... RFOS...

NOUVELLE PROCEDURE DE DÉLIVANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

À partir du 28 mars 2017, vous pourrez choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI. Ce télé-service vous dispensera de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et vous permettra de gagner du temps sur place. Vous pourrez également vous rendre directement dans une mairie connectée au service et y remplir comme avant le formulaire.

Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). Vous devrez ensuite vous rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif (Châlons-en-Champagne ou Marson) et présenter votre numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne. Le déplacement dans une de ces mairies demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Comment je procède sur le site Internet ?

- 1. Je crée mon compte ANTS.
- 2. Je remplis mon formulaire de pré-demande CNI en ligne (rubrique Mon Espace > Réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité).
 - Après la validation de votre pré-demande, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande sur lequel figure, notamment, le numéro de la pré-demande et un QR code qui seront nécessaires pour finaliser votre pré-demande en mairie.

 Attention, l'enregistrement d'une pré-demande est possible uniquement si vous avez acheté un timbre fiscal dématérialisé, en cas de perte ou de vol de votre CNI (lien pour l'achat d'un timbre fiscal dématérialisé).

Et après avoir effectué ma pré-demande CNI en ligne ?

- 1. Je contacte la mairie de Châlons-en-Champagne (03 26 69 38 38) ou de Marson (03 26 67 90 33) pour obtenir les modalités d'accueil.
- 2. Lors de mon déplacement en mairie :
 - j'apporte mon numéro de ma "pré-demande CNI", indispensable à la mairie,
 - j'apporte également le numéro de mon timbre dématérialisé, si je n'imprime pas le récapitulatif de ma pré-demande,
 - j'apporte également les pièces justificatives (photos d'identité, justificatif de domicile ...) nécessaires à la constitution de ma demande de CNI.

Comment cela se passe en mairie ? L'agent de mairie :

- rappelle votre pré-demande de CNI dans le système informatique grâce au numéro de prédemande ou grâce au QR code présent sur votre récapitulatif,
- · vérifie les autres pièces de votre dossier,
- · procède au recueil de vos empreintes,
- vous délivre un récépissé de demande de CNI sur lequel figure le numéro de votre demande de CNI.

Grâce à ce numéro de demande de CNI, vous pourrez :

- suivre l'avancement de la production de votre CNI en ligne,
- suivre les différentes étapes de votre demande de CNI directement sur votre compte usager de l'ANTS.

Centre culturel de Nuisement-sur-Coole

Tarif selon délibération du conseil municipal

Debout/ Assis	230	personnes	Réunion, spectacle, conférence ; projection etc
A table	170	personnes	Repas, soirée privée ou évènementielle etc

Grande Salle	222 m2		
Salle réunion	31 m2		
Scène	37 m2		
Cuisine	30 m2		

	VALLEE D	E LA COOLE	EXTE	RIEURS
	LOCATION	CHAUFFAGE (du 15 octobre au 15 avril)	LOCATION	CHAUFFAGE (du 15 octobre au 15 avril)
Week-end	300,00€	100,00€	400,00€	100,00€
Journée en semaine	150,00€	50,00€	200,00€	50,00€
Petite Salle (uniquement la semaine 10h- 18h)	40,00€	10,00€	60,00€	20,00€

Prestation supplémentaire	Forfait journalier	
Sono conférence	50,00€	

ACOMPTE

50% du coût de la location encaissé dès la signature de la convention

CAUTION (A libelier au l'ordre du trésor public)

Coût de la location

Mairie

1 rue de l'église

51240 Nuisement-sur-Coole

Tél: 09.62.10.98.77

Courriel: mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr

http://nuisement-sur-coole.fr

Les utilisateurs assurent le rangement, le nettoyage et le conditionnement de tous les déchets.

Une accessibilité à la scène pour les personnes à mobilité réduite est mise à disposition sur demande.

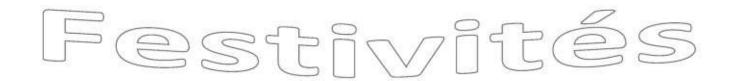
Dans le cas où les salles sont rendues dans un état anormalement sale, la remise en état de propreté sera facturée suivant le tarif en vigueur <u>de 24 euros</u> de l'heure.

Pour chaque réservation, une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée lors de la signature du contrat de location. La caution ne sera restituée qu'après <u>l'état des lieux contradictoire réalisé lors du retour des clés</u>.



NUMÉROS UTILES

Organisme, administration, société	Téléphone	Mail, site Internet
POMPIERS	18	
SAMU SMUR	15	
GENDARMERIE URGENCE	17	
GENDARMERIE Vitry-la-Ville	03 26 67 74 44	
CENTRE ANTIPOISON Reims	03 83 32 36 36	
CENTRE TOXICOVIGILANCE Reims	03 26 78 48 21	
HÔPITAL Châlons-en-Champagne	03 26 69 60 60	
DOCTEUR Jérôme DETOUR		
Nuisement-sur-Coole		
CABINET d'INFIRMIÈRES	03 26 66 86 75	
Nuisement-sur-Coole		
CABINET DE KINESITHERAPEUTES	03 26 63 00 26	
Nuisement-sur-Coole	03 20 03 00 20	
ASSISTANTE SOCIALE	00.00.04.45.74	
EDF DEPANNAGE	03 26 64 15 74	
EDF INFO CONSEIL	03 26 65 18 83	csdchalonsrg@marne.fr
VEOLIA EAU ACCUEIL ET DÉPANNAGE	0 810 433 051	csuchalonsi g@mame.n
SYMSEM	03 26 77 86 03	
(Traitement des ordures ménagères)	0 969 323 554	
MAIRIE	0 909 323 334	
Nuisement-sur-Coole	0	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	03 26 70 19 28	
DE LA MOIVRE A LA COOLE (CCMC)		mairia nuicamantauraaala Quuanadaa fr
SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE	09 62 10 98 77	mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr site: nuisement-sur-coole.fr
CCMC		site : nuisement-sur-coole.tr
SERVICE ASSAINISSEMENT	03 26 63 67 30	site : ccmoivrecoole.fr
CCMC	03 20 03 07 30	Site : ccmoiviecoole.ii
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE		
DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 63 67 33	ccmc.scolaire@orange.fr
ÉCOLE MATERNELLE		
DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 63 67 32	
PÉRISCOLAIRE ÉCOLE	· P	
DE LA VALLÉE DE LA COOLE	03 26 67 60 05	
POINT INFO PERSONNES AGÉES	03 20 07 00 03	
CLIC - 11 rue Thiers		
à Châlons-en-Champagne	03 26 67 63 87	
a chalons on champagne	f.	
	03 26 70 61 80	
	03 26 65 15 15	



11 novembre 2016

Le 11 novembre 1918, est signé à Rethondes l'armistice qui met fin à la Première Guerre mondiale. Le 11 novembre 1920, la dépouille d'un soldat inconnu est inhumée sous l'Arc de Triomphe à Paris. Une loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre un jour férié consacré à la commémoration de la Victoire et de la Paix. Depuis, chaque année, le 11 novembre donne lieu à la cérémonie devant notre monument aux morts.

Les Nuisementaises et Nuisementais ont répondu nombreux pour rendre hommage à nos concitoyens tombés pour la défense de nos libertés.

Les jeunes de notre village ont participé au discours et au dépôt de la gerbe au pied du monument.

Le drapeau tricolore était, pour l'occasion, porté par Pierrot BOITEUX, ancien combattant.

Il a ainsi démontré son attachement aux valeurs de la République et à l'hommage rendu aux Nuisementais morts pour la France.

La nombreuse assemblée s'est ensuite rendue à la mairie pour partager un moment de convivialité.



Cérémonie des vœux 2017

Comme l'an passé, le Maire et le Conseil Municipal avaient convié les Nuisementais à se retrouver au Centre Culturel pour fêter la nouvelle année, ce dimanche 15 janvier à partir de 11h.

Dans son discours, le Maire a rappelé les travaux du Conseil et les projets en cours, avant de laisser la paroleànotreconseillerdépartemental M. Julien Valentin et à notre Président de la Communauté de Commune de la Moivre à la Coole, M. Michel Jacquet.



Pour prolonger ce moment de convivialité, l'équipe de la commission vie locale, aidée par des bénévoles, avaitconfectionnéunapéritif déjeunatoire.

Pour se divertir entre deux dégustations, les convives pouvaient découvrir sur des panneaux le travail remarquable réalisé par les enfants du groupe scolaire avec leurs enseignants, sur la faune et la flore de notre village.





nui

AGENDA 21

Identifier les oiseaux des jardins et en été

au printemps



Mésange bleue



Linotte mélodieuse

Lors de l'exposition de janvier réalisée à partir des travaux des élèves sur la biodiversité de secteur et de proximité avec l'aide de la LPO, vous aviez souhaité quelques informations sur la reconnaissance des oiseaux.

Voici donc quelques éléments sur les observations que l'on peut faire au printemps, car l'observation des oiseaux débute souvent dans les jardins. Si en hiver les oiseaux sont faciles à voir grâce à l'absence de feuilles et qu'ils se rapprochent des maisons pour trouver de la nourriture, ce n'est plus le cas au printemps. Il faut donc être patient et attentif....

Mésange charbonnière



Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site de la mairie. Un article détaillé sur le sujet y sera prochainement inséré.

charbonnière



Le bouvreuil



reuil

Troglodyte mignon





Message d'un apiculteur nuisementais

Apiculteur à Nuisement-sur-Coole, je vous rends service en venant chercher l'essaim d'abeilles qui vient de se poser dans votre propriété.

Il est souvent formé en boule ou en grappe sur une branche d'arbre, un volet ou autre.

Pour être cueilli correctement, l'essaim doit être visible et accessible.

Une fois capturées, les abeilles seront placées dans une ruche pour une vie paisible au bord de la Coole.

Je me déplace sur la commune et aux alentours, le tout gratuitement.

Christian FRANÇOIS
Earl des dessus des Jardins
Tél. 06 34 96 02 61 – 03 26 67 63 14



Nouvelles des associations



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

En cette saison printanière, un grand Merci à toutes les personnes qui nous ont réservé un accueil chaleureux lors de la vente de fleurs le mois dernier. C'est une bouffée d'oxygène bienvenue pour nos finances.

Quelques chiffres pour vous rappeler le grand réseau qu'est L'ADMR et dont nous pouvons être fiers! 102 500 bénévoles et 96 550 salariés d'intervention, ce sont des chiffres importants qui représentent les forces vives de l'ADMR. Depuis plus de 70 ans, nous sommes un acteur essentiel des services à la personne et un maillon fort de l'aménagement du territoire. Nous nous occupons au quotidien de 716 000 clients au niveau national.

des salariées formées, compétentes et à l'écoute. N'hésitez pas à nous contacter pour d'éventuels renseignements. Un tract très détaillé et expliquant nos différents services a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres en Janvier, consultez-le en cas de besoin. Filien ADMR, le service de Téléassistance pour les personnes seules ou isolées a ouvert un nouveau centre d'écoute en septembre 2016 à Belleville-sur-Meuse (Lorraine). Un équipement destiné à répondre à la croissance de l'activité, offrant en prime un cadre de travail plus ergonomique aux opératrices, pour une qualité d'écoute et une qualité de service encore renforcées.

Nous vous rappelons que nous

intervenons chez de nombreux clients avec

Notre ancrage nous permet de tisser du lien social et d'animer la vie locale. Le socle de notre mouvement, ce sont : la proximité, la solidarité, la fraternité et l'humanité. Nous défendons des valeurs dans un monde où la solidarité est trop souvent mise à mal. Profitonsdesprochaineséchéances électorales pour porter notre projet et nos valeurs.

N'oubliezpasnotreprochaine Assemblée Générale, le 19 avril à 20h30 à Cernon.

A cette occasion, nous ne manquerons pas de remercier les municipalités pour leurs subventions annuelles qui permettent d'équilibrer notre budget.

L'équipe ADMR



Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole :

Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.

Le vide jardin du 30 octobre à Breuvery s'est bien déroulé. Une dizaine d'exposants avaient divers plants et boutures à vendre. Le soleil et les visiteurs étaient au rendez-vous.



La fin de l'année n'a pas dérogé aux **spec<u>tacles de</u> Noël.**

Les enfants ont eu le plaisir de voir le dernier spectacle de Romain Changenot : "La cale est basse". Une fois encore les spectateurs ont été ravis.

Ensuite le père Noël est arrivé avec ses friandises et un goûter a été offert à tous. Cette manifestation est organisée avec FR d'Ecury et l'Association Coolus Animations.



Un colis de friandises a été apporté aux personnes de plus de 70 ans hospitalisés ou en maison de retraite. Pour ceux qui ont bien voulu venir à la salle culturelle, une chorégraphie de hip-hop leur a été proposée par un groupe de Châlons. Le goûter a été partagé avec les membres du conseil d'administration.



Le 9 mars 2017 au Centre Culturel de Nuisement a eu lieu **l'Assemblée Générale Ordinaire.**

Les activités de l'année 2016 ont été présentées par les membres du conseil d'administration sous forme de diaporama.

Une fois de plus, notre association est active et a proposé des activités et des manifestations tout au long de l'année. A noter les cours de hip-hop, qui, malheureusement, n'ont pas repris en septembre, faute d'avoir un professeur pour toute l'année scolaire.

Le carnaval mobilise beaucoup de personnes et de temps pour les préparatifs. Pour le défilé, peu de familles étaient dehors pour faire la fête. Seul le moment du goûter a attiré une foule pour manger les crêpes et autres friandises. Le conseil d'administration a décidé de ne pas renouveler cette activité en 2017.

Notre objectif pour 2017: continuer ce qui plaît et se renouveler pour continuer à apporter du service et du festif dans nos villages.

L'association organise à nouveau une journée au Royal Palace à Kirrwiller. Réservez dès maintenant votre **dimanche 12 Novembre.**

Une bourse aux livres sera organisée en même temps que la Boutchou'broc, le **dimanche 5 Novembre** au Centre Cultuel de Nuisement.

Une soirée spectacle aura lieu le **20 Octobre 2017** au centre culturel de Nuisement.

A noter dans vos agendas, la randonnée VTT du **21 Mai 2017** à Coupetz : 2 parcours de 12 et 35 km environ. Zones techniques accessibles.

Les fleurs et plants de légumes seront bientôt disponibles.

Néanmoins, il faut garder en tête que toutes les activités sont organisées par des bénévoles qui donnent de leur temps. Merci à vous de nous soutenir par votre présence, votre participation.

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous avez envie de rejoindre le conseil d'administration ou de donner un coup de main même de façon ponctuelle.











Depuis septembre 2011, les membres des associations familles rurales d'Ecurysur-Coole, des 5 villages de la Coole et de Coole-Faux Vésigneul étaient en réflexion et voilà que le 26 mars 2013, une nouvelle association est née :

« Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola »

Depuis la rentrée de septembre, nous accueillons à nouveau les enfants le mercredi après-midi après l'école.

La fréquentation a diminué. Après le repas, une sieste est proposée aux plus jeunes. Les plus grands font des activités manuelles ou sportives. Le goûter est pris en commun. Le dernier mercredi de décembre n'a pas échappé au Père Noël qui a apporté des cadeaux et ensuite un goûter était organisé par l'équipe d'animation.



Pendant les vacances de la Toussaint, le centre a été ouvert les deux semaines pour accueillir 27 enfants.

La semaine de Février a connu une fréquence en baisse avec seulement 12 enfants.

Les soirées à thème pour les 8/12 ans connaissent toujours un vif succès. Les jeunes se prêtent aisément au thème proposé.

La boutchou'broc qui a eu lieu le dimanche 6 novembre à la salle culturelle de Nuisement a connu une bonne participation avec 22 emplacements et bon nombre de visiteurs qui ont sillonné les allées. Il y avait quelques 6 brocantes à destination des enfants le même jour autour de Chalons.



Le 23 Mars dernier, a eu lieu l'Assemblée Générale Ordinaire à la salle des fêtes de Faux-Vesigneul.

Les membres du conseil d'administration ont présenté les différentes activités de l'association.

Le cœur d'activité est l'Accueil Collectif de Mineurs :

- Les vacances scolaires et le séjour au Der représentent l'activité extrascolaire.
- Le mercredi après la classe représente l'activité périscolaire.

La Caisse d'allocations familiales nous demande de gérer deux budgets distincts.

Le compte de résultats a montré la différence de ces deux activités.

D'autres manifestations ont été organisées telles que les fêtes de centre, les enveloppes, les soirées à thèmes Ce qui nous permet de donner un sens plus large à notre association.

Le bilan financier a montré une association saine qui a pu rembourser les avances de trésorerie à ses 3 associations mères. Elle a pu se constituer un fonds de roulement afin de pouvoir payer les salaires, les factures et autres prestations tout au long de l'année. De plus, cela nous permet de ne pas augmenter la participation demandée aux familles pour la 2e année consécutive.

Toutefois, nous devons être vigilants car les charges salariales ne cessent d'augmenter.

Les transports pour les sorties sont des charges très lourdes dans le budget.

Les membres du bureau ont été réélus dans leur fonction. Seule la secrétaire a changé. Trois nouvelles personnes ont intégré le conseil d'administration, et deux en sont sorties.



Comme chaque été, l'AT d'à Coola organise un accueil de loisirs sur ses deux sites :

- Faux-Vésigneul
- et Ecury-sur-Coole

afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la COOLE. Et pour la 3_e année, nous organisons un séjour au lac du Der.

Vous trouverez ci-après les dates à retenir.

CAMP AU LAC DU DER pour les enfants de 8 à 14 ans (priorité aux 8-12 ans)

du lundi 17 au vendredi 21 JUILLET 2017

Réunion d'information et d'inscription Mardi 25 Avril 2017 à 19 h au Centre Culturel de Nuisement-sur-Coole

ATTENTION PLACES LIMITEES

CENTRE D'ETE qui aura lieu du lundi 10 JUILLET au vendredi 4 AOÛT 2017 Inscription à la semaine. Présence indispensable.

Jours, horaires et lieux des Inscriptions

Au Centre Culturel de Nuisement-sur-Coole les lundi 24 et mardi 25 Avril de 17 h 00 à 18 h 30

Au Centre d'Ecury-sur-Coole Le mercredi 26 Avril de 14 h 00 à 18 h 30

A la Mairie de Faux-Vésigneul le jeudi 27 Avril de 18 h 00 à 19 h 30

Se munir

- 1. Photocopies des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- 2. Numéro allocataire CAF
- 3. Document CAF mentionnant le Quotient Familial (se le procurer sur le site CAF)
- 4. Police d'assurance
- 5. Bons CAF ou MSA
- 6. Du règlement (possibilité de régler en plusieurs fois) CESU ou ANCV acceptés

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site.

Toutes ces prestations n'auraient pas lieu sans les personnes du conseil d'administration qui donnent de leur temps tout au long de l'année.

Nous contacter

Le site :

www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions.

Par email: acoola@laposte.net

<u>Par téléphone a</u>u 07 87 67 47 35 / 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement)

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Notre assemblée générale présentant les comptes et l'activité de l'exercice 2016 s'est tenue le 1_{er} mars dernier. Le bilan financier, le rapport moral et les perspectives ont été approuvés à l'unanimité.

Pour l'année 2017, la cotisation annuelle a été maintenue à 3 € par famille.

Nous envisageons:

- le portage de livres à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer,
- l'installation de boîtes à livres sur
 3 villages de la Vallée, dans un premier temps.

Durant les vacances de Pâques, nous avons fait appel à l'association "La petite maison dans la prairie" pour l'animation d'un après-midi récréatif. Il aura lieu le mercredi 19 avril 2017 à partir de 14 h 30, à Breuvery, avec :

- une structure gonflable pour les plus petits,
- des maxi-jeux en bois,
- des promenades en carrioles et poneys.

Durant les vacances de la Toussaint, c'est un après-midi "contes" qui sera proposé.

Nous vous rappelons nos jours et horaires de permanence :

- · 1_{er} mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30
- · 2e mercredi du mois de 17 h 30 à 18 h 30
- · 3_e samedi du mois de 10 h à 11 h 30



Société de Pêche de Nuisement-sur-Coole

C'est sous la présidence de James HENRY que s'est tenue l'assemblée générale de la société en ce 17 Février 2017.



Ils étaient nombreux autour de la table pour faire le bilan de la saison 2016 et préparer 2017 qui va démarrer par le nettoyage de la rivière et de ses accès.

La date du 4 mars est retenue avec les bonnes volontés disponibles.

Pour le plaisir de belles prises, deux lâchers de truites (arc en ciel) sont programmés début mars et fin avril. Ensuite on avisera selon le niveau de la rivière, en espérant qu'elle ne s'assèche pas.

Les tarifs restent inchangés et la porte est toujours ouverte aux nouveaux adeptes, jeunes ou âgés.

L'ouverture, cette année, était le 11 mars.

Nous avons la chance d'avoir une rivière qui traverse notre village alimentée par des sources, apportant une faune et une flore spécifique.

Préservons-la!

La main verte

Un potager en permaculture Préserver la biodiversité



Le principe de base de la **permaculture** est de s'inspirer de la nature pour les cultures : les espèces sont multiples et peuvent interagir entre elles, les surfaces sont optimisées, ainsi que l'utilisation de l'eau et du soleil. Le but étant de ne plus détruire les écosystèmes, les jardins cultivés en permaculture demandent beaucoup moins de soins que les jardins traditionnels.

En permaculture, le potager n'est pas composé que de légumes et on tient compte des interactions que les plantes peuvent avoir entre elles : plantes amies et compagnes. Nombre d'adventices ou mauvaises herbes sont utiles à la terre qu'elles protègent ou nourrissent et donnent des indications sur la nature du sol. Et en plus, certaines se mangent !

Le principe est généralement de cultiver au-dessus du sol, pour ne pas épuiser ses ressources. Les types de parcelles sont très variés : plate-bande, buttes, bottes de pailles.

Si vous faites des bordures végétales, prenez une plante qui a peu de besoins et un système racinaire léger, pour ne pas faire de concurrence aux végétaux plantés à l'intérieur.

Vos parcelles doivent être assez larges, mais vous devez pouvoir en atteindre facilement le centre : 1,20 m est raisonnable. En permaculture, la terre n'est jamais retournée ni bêchée. Par contre l'aérer est permis, à 15 cm de profondeur maximum, à l'aide d'une griffe.

Placer les plantes les plus hautes au centre permet, en plus de rendre l'accès à toutes plus facile, de faire de l'ombre aux plantes plus petites.

Faire pousser en hauteur : treillis, suspensions, pour gagner de l'espace et ombrager.

Les parcelles doivent être utilisées tout le temps. Donc sélectionnez des plantes qui se succèdent dans le temps.

Ne pas laisser le sol nu, ce qui empêche la prolifération des plantes non choisies.

Paillez vos parcelles: copeaux de bois, compost, en faisant des couches, jeunes rameaux fragmentés ce qui fertilise le sol en développant mycélium et humus, feuilles mortes en évitant les feuilles de noyer et de fruitiers, la tonte d'herbe riche en azote après l'avoir fait sécher 2 ou 3 jours.

Vous éviterez la pousse des adventices et vous limiterez l'évaporation de l'eau, les micro-organismes et petits insectes peuvent y travailler à décomposer les éléments qui sont disponibles, taux d'humidité et température sont plus stables, ce qui réduit le stress des plantes.



Les éléments de votre jardin doivent pouvoir interagir entre eux, pour être utiles à plusieurs fonctions : des **poules** se délectent des limaces, fertilisent le sol et se nourrissent de vos déchets, les engrais verts couvrent le sol et nourrissent les organismes du sol une fois décomposés. Les plantes compagnes se protègent ou s'aident les unes les autres.

Récupérer les eaux de pluie permet non seulement de disposer d'eau pour l'arrosage, mais aussi d'attirer des **oiseaux** qui viendront débarrasser des insectes indésirables.

Installer un système d'arrosage en goutte-à goutte pour les végétaux.

Un des points les plus importants de la permaculture c'est de créer un lieu où gîte et couvert sont permis à nombre d'êtres vivants par la diversité des espèces cultivées et conservées.

Le régal des papilles

C'est la saison des asperges. Profitons-en!

Crème d'asperges en verrines

Risotto aux asperges fraîches

Ingrédients (pour 6 à 8 personnes)

- 500 gr d'asperges
- 250 gr de mascarpone (*)
- 1 œuf
- sel, poivre
- graines de pavot

Réalisation

- · Eplucher et cuire les asperges. Les refroidir.
- · Cuire l'œuf dur.
- Mixer tous les ingrédients : asperges cuites, œuf dur, mascarpone, sel et poivre, jusqu'à obtenir un beau velouté.
- Verser dans les verrines et mettre au réfrigérateur.
- Au moment de servir, saupoudrer de graines de pavot.

(*) Le mascarpone peut être remplacé par des produits allégés ou non, tels crème fraîche, fromage blanc, petits suisses.



Ingrédients (pour 4 à 6 personnes)

- 1 botte d'asperges blanches ou vertes
- 300 à 350 gr de riz pour risotto
- 50 gr de beurre + 1 noix
- 1 bel oignon ou 2 échalotes
- 15 cl de vin blanc
- 1 litre de bouillon de légumes chaud
- 100 gr de parmesan ou grana râpé fin
- sel, poivre

<u>Préparation</u>

- Eplucher les asperges. Les couper en tronçons en réservant les pointes.
- Faire fondre le beurre et y mettre suer les échalotes ou l'oignon finement coupés.
- · Ajouter les asperges (sans les pointes) et faire cuire doucement pendant 5 mn.
- · Ajouter le riz et augmenter le feu.
- Ajouter le vin blanc, le bouillon de légumes chaud (c'est important) en trois fois, chaque fois qu'il est absorbé.
- · A mi-cuisson, ajouter les pointes d'asperges.
- Goûter pour vérifier la cuisson du riz, poivrer, verser le parmesan ainsi que la noix de beurre et bien mélanger pour qu'ils fondent.
- Le riz ne doit pas être croquant, mais crémeux. Ne pas trop saler. Bouillon, vin et fromage le feront.
- · Servir très chaud en accompagnement ou en plat principal.

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction, Claudine Brülhart, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris, Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon et Pascal Vansantberghe, vous donne rendez-vous au prochain numéro.